

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE**

**ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
PROLONGATION**

sur la route départementale n° 6
du P.R 12+810 au P.R 14+250

en et hors agglomération

sur le territoire de la commune de VERDUN-SUR-GARONNE

A.D. n° 2020/1170
A.M. n°

Le président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,
Le maire de la Commune de Verdun-sur-Garonne,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

VU le règlement départemental de voirie adopté le 2 mars 2009,

VU l'arrêté départemental R.H. 20/20 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

VU la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE, en date du 10 juillet 2020,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de reprofilage de chaussée, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

SUR proposition de Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

- ARRÊTENT -

Article 1

Les dispositions prévues par les articles 1 à 6 de l'arrêté départemental n° 2020/1056 susvisés sont maintenues jusqu'au 14 août 2020.

Article 2

- M. le Maire de Verdun-sur-Garonne,
- M. le directeur de l'aménagement et de la voirie,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique,

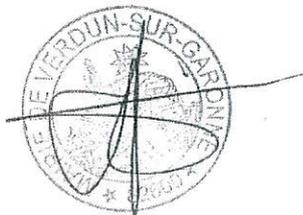
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du conseil départemental et dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune d'Aucamville,
- M. le directeur départemental des territoires,
- M. le directeur de l'entreprise EIFFAGE,
- M. le directeur départemental de La Poste,
- M. le directeur du S.M.U.R. - urgences
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Mme la responsable du service régional de transport de Tarn-et-Garonne,
- M. le chef de la subdivision départementale de Castelsarrasin,
- M. le directeur de la société SECURITAS transport de fonds,
- M. le directeur de la société BRINK'S évolution,

A Verdun sur Garonne,

Le 07.08.2020

Le maire,



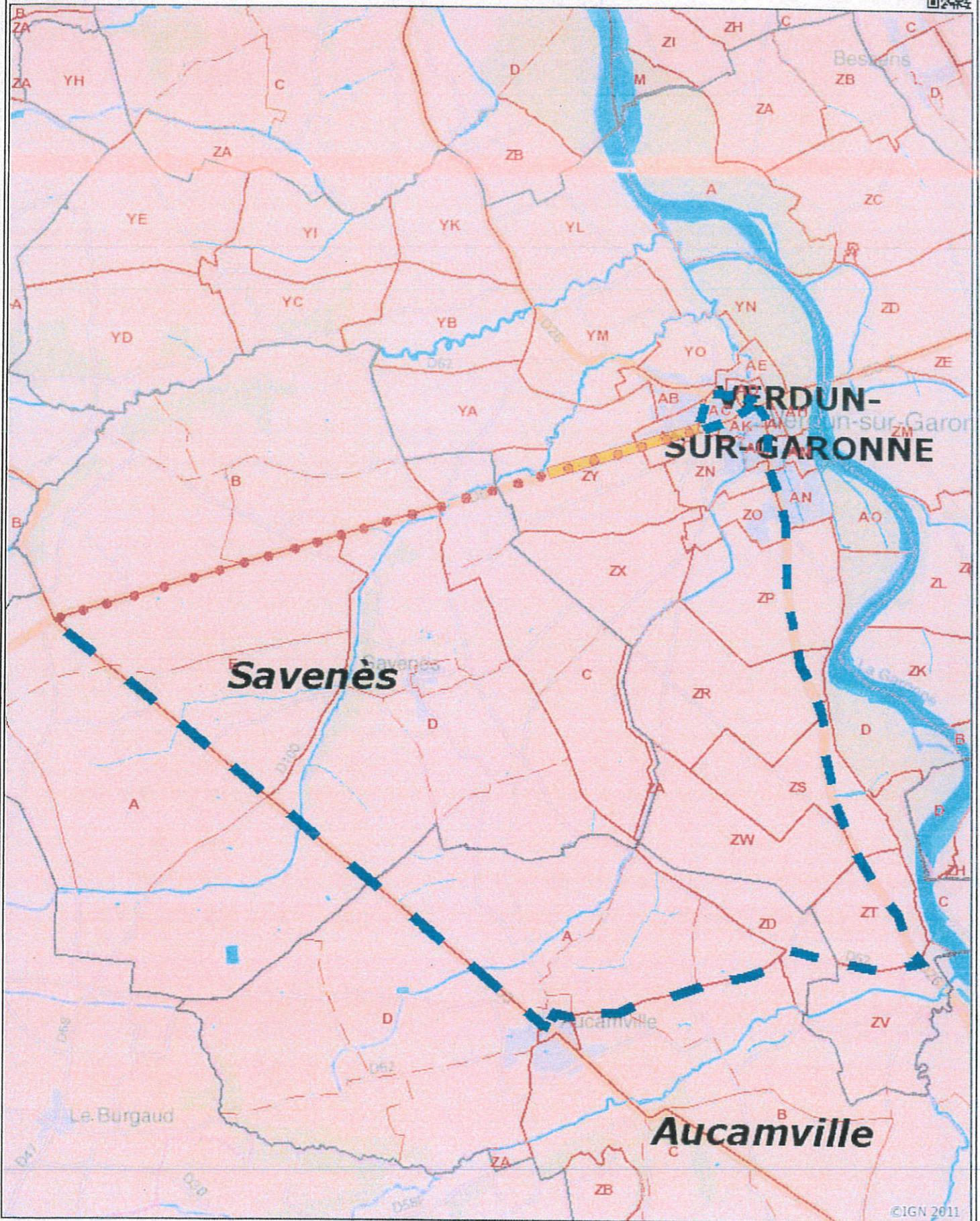
A Montauban,

Le 07 AOUT 2020

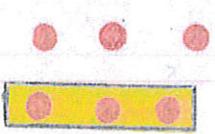
P/Le président,

Le directeur de l'aménagement et de la voirie

Jean-François DENAT



©IGN 2011



● ● ● Route bloquée
 Zone de travaux
 — — — Itinéraire de déviation.

